

Service Risques Énergie et Déchets  Risques Naturels  Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

## COMpte-RENDU

<b>Réunion</b>	<b>Révision des PPRN - Cartographie des enjeux</b>
<b>Date / Horaire</b>	Vendredi 19 Janvier 2024 - 9h00
<b>Lieu</b>	Service Technique – Mairie des Abymes
<b>Ordre du Jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune</li> </ul>
	Annexe 1 – cartographie des enjeux (version 2) Annexe 2 – liste d'émargement

### Personnes présentes

*Voir liste d'émargement*

### Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune des Abymes, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 19/01/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 17/11/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier a pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour le croisement avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

### Déroulé de l'atelier

- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour.
- Des échanges ont eu lieu sur les zones d'enjeux environnementaux.
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée.

- Des échanges ont eu lieu sur les aléas (inondation, mouvements de terrain et submersion marine).

## Points clefs de l'atelier

### Cartographie des enjeux

#### ➤ *Validation des cartographies*

- CAPEX a étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et signale une erreur dans la zone de PERRIN.
- La zone de Perrin sera cartographiée en zone B. Suite à des discussions préalables entre la DEAL, CAPEX et La Ville, cette zone a été considérée comme zone urbanisée, tout en gardant à l'esprit de ne pas construire en zone d'aléa fort.
- La commune indique que la cartographie telle que présentée, incluant la rectification du zonage de PERRIN apparaît cohérente et réaliste.
- La zone Palais Royal (Pôle secondaire) a été classée en zone B, ce qui reflète la réalité du terrain. La commune a validé.
- Secteur Papyrus en zone B non concerné par un aléa.
- Façade urbaine face au CHU, a intégré en zone A. Un projet de construction est en effet envisagé sur les parkings existants.
- Rappel des zones d'enjeux en lien avec le décret 2019 :
  - zone A : centre-bourg, zone fortement artificialisée
  - zone B : zone urbanisée
  - zone C : zone non construite, habitats diffus, zone agricole, zone naturelleLes zones C pourraient devenir inconstructibles si elles sont concernées par un aléa inondation quel que soit le niveau.
- Différence entre les zones A et B : Dans les **zones à risques**, il y aura plus de souplesse pour les zones A que pour les zones B. En effet, en zone A, les dents creuses pourront être construites.

#### ➤ *Enjeux environnementaux*

- La couche enjeu environnemental présentée en séance est différente de la couche zone humide de la ville transmise à la DEAL courant 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

La DEAL a précisé, après la séance, par courriel :

- La couche enjeu environnemental a été réalisée à partir de la couche zone humide de la commune complétée de la couche BD TOPAGE 2022.
- La donnée mangrove, marécage, marais salants proviennent de la base de données de l'ONF (2014). Elle a été travaillée sur la base des images satellites 2023 et de la couche zone humide de la commune.

### Rappel sur les aléas

Les aléas révisés :

- aléa inondation
- aléa mouvements de terrain : la zone beige du PPRN en vigueur est vouée à disparaître. Trois niveaux (fort, moyen, faible) seront donc cartographiés.

Dans le règlement, une attention particulière devra être portée sur les fronts de taille et affouillements. L'objectif étant que la construction s'adapte à la pente. Des croquis et schémas explicatifs sur ce sujet pourraient utilement compléter le texte du futur règlement.

- aléa submersion marine.

### Révision du PLU

La commune est en phase de révision du PLU. L'objectif est d'élaborer un projet de PLU finalisé pour fin 2024. Ce calendrier coïncide avec celui du PPR.

Les mares identifiées seront sanctuarisées sur le PLU en zone N.

### Instruction des actes d'urbanisme (rappel)

Le projet LIZMAP permet de faciliter l'instruction des actes d'urbanisme. Ce dernier regroupe le PPRN en vigueur ainsi que les cartes d'aléas (inondation, mouvements de terrain et submersion marine) actualisés dans le cadre de la révision du PPRN. Ces dernières sont mises à jour régulièrement. Le projet est accessible via les informations suivantes :

<https://deal971.lizmap.com/carto/admin.php/auth/login/>

**id : commune\_PPRN**

**mdp : acces\_PPRN\_DEAL**

Pour information :

- Mise à jour de l'aléa inondation dans le secteur de Vieux Bourg sur le projet LIZMAP.
- Mise à jour du site PPRN971 avec introduction du PAC Inondation et mise à jour de la couche cadastre. Les données seront téléchargeables.

La DEAL complétera la doctrine d'un texte type pour aider les services instructeurs à rédiger leur décision sur la base du R111-2 du code de l'urbanisme et du PAC.

### Projets à court et moyen terme sur le territoire de la commune

Un projet d'activité a été identifié le long de la route de Perrin à Gare Roza dans la zone d'expansion de crue. Le Permis est en cours. Selon la commune, l'emprise du projet sera probablement légèrement déplacée.

Projet ZAE Dugazon en discussion. L'éventuelle extension pourra être réalisée dans la zone non concernée par l'aléa inondation.

Projet de logement à Bazin : pas d'aléa sur la carte. Toutefois, il y a une problématique hydraulique. Un axe d'écoulement (informatif) existe sûrement dans ce secteur.

La cartographie sur les axes d'écoulement sera intégrée au futur PPRN en tant que cartes informatives.

### **Suite et perspectives**

- Une version 2 de la cartographie sera envoyée à la commune pour observation et validation.
- Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.